

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

PRESENTS : COLOMER Patrick, DORMOY David, GRANDJEAN Evelyne, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : CUENIN Tiphaine, MINARY Guy, PRUDENT BESSON Sonia, SCOARNEC Carine.

POUVOIRS : CUENIN Tiphaine donne pouvoir à PATTINGRE Alain ; SCOARNEC Carine donne pouvoir à GUIGON Delphine

DORMOY David a été nommé secrétaire de séance.

#### 1- AMENAGEMENT ET REHABILITATION DU CIMETIERE COMMUNAL :

##### DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Etat)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Courlans s'est rendu propriétaire du terrain attenant le cimetière existant afin de l'agrandir avec de nouvelles allées et de créer un espace cinéraire comportant un columbarium et un endroit dédié à la dispersion. Ces aménagements peuvent bénéficier d'aides financières de l'ÉTAT : DETR. Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux d'aménagement et de réhabilitation du cimetière communal pour un montant de 91 173.83 € HT et sollicite de l'état l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour le projet : Aménagement et réhabilitation du cimetière communal et s'engage à assurer le solde du financement par inscription des crédits au budget 2024 de la commune.

#### 2- SIDEC : ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparait aujourd'hui nécessaire de procéder au renouvellement du matériel vétuste 5<sup>ème</sup> tranche. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme présenté pour un montant de 27 552.74 € TTC, sollicite l'obtention d'une participation auprès du SIDEC à hauteur de 50 % : 13 776.37 €, prend acte que la part communale est estimée à 13 776.37 €.

#### 3- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente deux droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

Immeuble cadastré AD n° 218 : 3 Rue du Vallon

Immeuble cadastré B n° 609 : Rue du Château

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

#### 4- RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### 5- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre : fixée à 11H au monument en présence du conseil municipal des enfants  
Relais vélo : fermeture définitive décidée par ECLA et la commune de Courlans vu l'état de dégradation du bâtiment. ECLA délibérera prochainement.

Aérodrome : M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Mairie de Mme JEANNEROT sur l'histoire et le rôle de l'aérodrome pendant la seconde guerre mondiale.

Révision du PLU et revitalisation du centre bourg : une réunion de travail est planifiée le 14 novembre à 18H en mairie.

REPAS DES AINES : la date est fixée au 3 décembre à 12H au caveau, choix du traiteur.

PARKING MAIRIE : un emplacement PMR (personne à mobilité réduite) a été créé dans la cour de la mairie. Un visiophone a été posé sur le mur des escaliers. Tout devrait fonctionner très prochainement

VOIRIE : la Rue des Jonquilles sera refaite fin novembre.

SCOLAIRE :

Le conseil municipal des enfants se réunira le 20/11/2023 à 18H

Effectifs en baisse à la rentrée de septembre : 122 élèves attendus, 99 présents

Projet inscription des enfants de 2 ans

TRANSPORTS SCOLAIRES : problème de stationnement Rue du Chalet ; trop de véhicules se garent le long de cette Rue, ce qui oblige les piétons à marcher au milieu de la chaussée

RD 678 : problème de sécurité : arbres du domaine privé qui débordent sur la chaussée. Des courriers seront envoyés aux propriétaires concernés.

Le secrétaire de séance,  
David DORMOY



Le Maire  
Alain PATTINGRE

